RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00065
Numéro SIREN : 389 977 786
Nom ou dénomination : ABC ENTRETIEN REUNION

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002473

252774

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002473**
n° de gestion : **1993B00065**
n° SIREN : **389 977 786 RCS Saint Denis de La Réunion**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Denis-de-La-Réunion certifie avoir procédé le 26/09/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABC ENTRETIEN REUNION - Société par actions simplifiée
10 rue L'amitié ZAC le Triangle Immeuble le Thalès 2ème Etage - Sainte-Clotilde 97490 Saint-denis -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

252774

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : ZAC du Triangle 10 Rue de l'Amitié Immeuble Thalès 97490 SAINTE CLOTILDE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 9 9 7 7 7 8 6 0 0 0 8 3 — Néant * ☐

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 370	AG 11 008	2 362	4 077
	Fonds commercial (1)	AH	36 893	AI	36 893	36 893
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	7 000	AK 7 000		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	8 000	AO	8 000	8 000
	Constructions	AP	366 005	AQ 187 411	178 594	196 496
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	546 588	AS 375 126	171 462	146 632
	Autres immobilisations corporelles	AT	82 718	AU 62 507	20 210	9 514
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	126 175	CV	126 175	126 070
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	9 345	BI	9 345	22 821
	TOTAL (II)	BJ	1 196 094	BK 643 052	553 041	550 502
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	27 628	BM	27 628	14 825
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 536	BW	1 536	2 776
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 548 139	BY 98 389	1 449 750	1 357 599
	Autres créances (3)	BZ	491 228	CA	491 228	709 410
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	653 655	CG	653 655	459 072
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 871	CI	3 871	
	TOTAL (III)	CJ	2 726 058	CK 98 389	2 627 669	2 543 683
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 922 151	1A 741 441	3 180 710	3 094 185

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 106 572

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 135 000)	DA	135 000	135 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, …	DB	824	824
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 500	13 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	569 409	943 667
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	728 053	339 642
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 446 786	1 432 633
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		12 133
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		12 133
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	98 813	129 604
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	41 934	74 586
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 647	102 730
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 434 743	1 334 873
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	42 639	843
	Autres dettes	EA	46 147	6 784
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 733 924	1 649 419
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 180 710	3 094 185

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 657 019	1 551 871
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 266	1 447

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	60 426	FB		FC	60 426	50 120
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	6 968 444	FH		FI	6 968 444	6 641 376
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 028 870	FK		FL	7 028 870	6 691 496
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	48 274	45 727
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	116 583	147 593
	Autres produits (1) (11)					FQ	389	1 797
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 194 116	6 886 612
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	240 707	236 999
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(12 803)	(637)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	759 278	846 879
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	128 514	158 165
	Salaires et traitements*					FY	4 494 658	4 431 045
	Charges sociales (10)					FZ	698 300	720 643
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	118 648	115 149
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	26 779	21 480
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	13 043	16 299
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 467 124	6 546 022
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	726 992	340 590
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	540	548
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		965
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	540	1 512
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 138	7 805
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 138	7 805
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 598)	(6 293)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	721 394	334 297

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	300	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	20 016	5 541
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	20 316	5 541
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 155	196
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	11 502	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 657	196
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	6 659	5 345
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices*	**(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 214 972	6 893 666
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 486 919	6 554 023
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	728 053	339 642

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	(489)	5 446
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	(141)	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	86 644	98 609
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SOLDE DIVERS COMPTES (Fin procédure judiciaire Garantie Actif Passif)	2 095	
AMENDES (Infractions routières)	60	
VALEUR NETTE COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES	11 502	
PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		20 016
EXTOURNE FACTURE BANQUE POSTALE		300

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
FACTURE 2017 FOURNISSEUR SORESS (Prestation enlèvement déchets)	290	
FACTURE 2017 FOURNISSEUR SCP THIANCOURT (Huissier)	234	
FACTURE 2017 FOURNISSEUR RUWABELL (Imprimerie)	858	
EXTOURNE ADHÉSION 2017 A ORGANISATION PROFESSIONNELLE	(1 523)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

SUITE DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (suite du cadre (7) sur 2053)

Libellé	Charges	Produits
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	13 657	20 316

SUITE DES PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS (suite du cadre (8) sur 2053)

Libellé	Charges	Produits
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	(141)	

Certifié conforme

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	56 713	KE		KF	550	
CORPORELLES	Terrains		KG	8 000	KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	274 949	KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM	85 986	KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP	5 070	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	476 333	KT		KU	126 327	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	2 310	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	9 800	KZ		LA	18 629	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	66 424	LC		LD	554	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	928 872	LO		LP	145 510	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	126 070	8V		8W	105	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	22 821	1U		1V		
	TOTAL IV		LQ	148 891	LR		LS	105	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 134 476	ØH		ØJ	146 164	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	57 263	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	8 000	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	274 949	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	85 986	MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	5 070	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	56 072	MK	546 588	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	2 310	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	3 730	MQ	24 699	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	11 269	MT	55 708	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	71 071	NH	1 003 311	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	126 175	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	13 476	2F	9 345	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	13 476	NK	135 520	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	84 546	ØL	1 196 094	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2019

DGFiP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31122018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☒

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilsations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque annnée dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	15 743	PF	2 265	PG		PH	18 008
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	109 062	PN	9 137	PO		PQ	118 199
	Sur sol d'autrui	PR	56 060	PS	8 336	PT		PU	64 396
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	4 388	PW	428	PX		PY	4 816
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	329 701	QA	89 995	QB	44 570	QC	375 126
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 310	QE		QF		QG	2 310
	Matériel de transport	QH	9 800	QI	3 396	QJ	3 730	QK	9 466
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	56 910	QM	5 090	QN	11 269	QO	50 731
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	568 230	QV	116 383	QW	59 569	QX	625 044
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	583 973	ØP	118 648	ØQ	59 569	ØR	643 052

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	12 133	4B		4C	12 133	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	12 133	TV		TW	12 133	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	86 883	6U	26 779	6V	15 274	6W	98 389
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	86 883	TY	26 779	TZ	15 274	UA	98 389
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	99 016	UB	26 779	UC	27 407	UD	98 389
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	26 779	UF	27 407		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	9 345	UV		UW	9 345
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	106 752				106 752
	Autres créances clients	UX	1 441 387		1 441 387		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 956		1 956		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	394 318		394 318		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 733		8 733		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	30 369		30 369		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	16 779		16 779		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	39 073		39 073		
	Charges constatées d'avance	VS	3 871		3 871		
	TOTAUX	VT	2 052 583	VU	1 936 487	VV	116 097
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 266	1 266		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	97 548	20 642	75 657	1 248
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	69 647	69 647		
Personnel et comptes rattachés		8C	756 124	756 124		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	312 250	312 250		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	181 990	181 990		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	184 379	184 379		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	42 639	42 639		
Groupe et associés (2)		VI	41 934	41 934		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	46 147	46 147		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 733 924	VZ 1 657 019	75 657	1 248
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	30 609	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Formulaire déposé au titre de l'IR ET ☐ Néant * ☐

Exercice N, clos le : 31122018

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	728 053
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	860	XE	2 917
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 057		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	60
	Amendes et pénalités	WJ	60	Charges financières (art.212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	1 000
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	732 030

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	6 110
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { — imposées au taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR						WV	
	Plus-values nettes à long terme { — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme { — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme { — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme { — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	104 065
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF 95 644
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC 95 644	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déductions exceptionnelles pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	355 117
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	560 936

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)	XI	171 093	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL 171 093
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

DIVERS À RÉINTÉGRER (détail de la rubrique WQ sur 2058-A)

Libellé	Montant
PARRAINAGE NON DEDUCTIBLE	1 000
TOTAL	1 000

DIVERS À DÉDUIRE (détail de la rubrique XG sur 2058-A)

Libellé	Montant
CICE	355 117
TOTAL	355 117

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	452 650
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	171 093
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	281 557
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	281 557

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	506 789

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

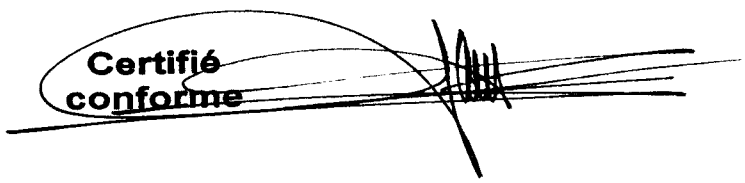
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TAXE FONCIERE DES IMMEUBLES NON PRESENTS A L'ACTIF	9K		9L	6 110
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	6 110
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	943 667		Affectations aux réserves { - Réserves légales	ZB		
				- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	339 642		Dividendes	ZE	713 900	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	569 409	
TOTAL I	ØF	1 283 309		(N B: le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 283 309	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	124 812)	YQ	85 796	55 142
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance			YT	38 547	10 519
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	56 547)	XQ	57 629	80 812
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	20 033	11 053
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	277)	ST	643 070	744 496
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	759 278	846 879
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	28 546	59 949
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	99 968	98 216
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	128 514	158 165
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	607 246	573 477
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	81 687	85 887
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *			ØB	4 455 545	4 852 820
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	— Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2019

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	VEHICULE RENAULT MAXITY 01/01/2013	3 355		3 355		
	2	VEHICULE RENAULT CLIO 09/07/2015	112		112		
	3	VEHICULE RENAULT MASTER 24/07/2015	263		263		
	4	AUTOLAVEUSE VIPER AS710R 01/08/2017	7 672		1 080		6 592
	5	AUTOLAVEUSE VIPER AS710R 01/08/2017	5 714		804		4 910
	6	DIVERS MATERIELS INDUS MIS AU REBUT 31/12/2015	31 629		31 629		
	7	DIVERS PETITS MATERIELS MIS AU REBUT 31/12/2016	11 057		11 057		
	8	DIVERS MATÉRIELS INFORMATIQUES MIS AU REBUT	7 881		7 881		
	9	MOBILIER DE BUREAU MIS AU REBUT 31/12/2001	3 388		3 388		
	10	CAUTIONS REMBOURSÉES	13 476				13 476
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12,80 %	Long terme (10) 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1	3 687	3 687	3 687				
	2	461	461	461				
	3	1 382	1 382	1 382				
	4	7 672	1 080	1 080				
	5	5 714	804	804				
	6							
	7							
	8							
	9							
	10	13 476						
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme : total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)		7 414				
		Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme : total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)			(A)	(B)		(C)
		Cadre C : autres plus-values taxables à 19 % (11)						

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2019

Désignation de l'entreprise :	ABC ENTRETIEN REUNION	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant * ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (2) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 7
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DGFiP N° 2059-D 2019

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

⑮

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Certifié conforme

⑯ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE — DGFiP N° 2059-E 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	318
	dont apprentis	YF	1
	dont handicapés	YG	13
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	7 028 870
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	86 644
TOTAL 1	OX	7 115 514

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	389
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	48 274
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	48 663

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	240 707
Variation négative des stocks	OQ	(12 803)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	702 731
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13 043
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	943 678

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	6 220 499

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	6 220 499

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	7 115 514	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	318
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	16 486 252
Période de référence	GY	01012018	GZ	31122018	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

Certifié conforme

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 38997778600083

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC ENTRETIEN REUNION

ADRESSE (voie) ZAC du Triangle 10 Rue de l'Amitié Immeuble Thalès

CODE POSTAL 97490 VILLE SAINTE CLOTILDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4813
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination GEF

N° SIREN (si société établie en France) 477509780 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 4813

Adresse : N° 10 Voie RUE DE L'AMITIE - IMMEUBLE THALES

Code Postal 97490 Commune SAINTE CLOTILDE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 38997778600083

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC ENTRETIEN REUNION

ADRESSE (voie) ZAC du Triangle 10 Rue de l'Amitié Immeuble Thalès

CODE POSTAL 97490 VILLE SAINTE CLOTILDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

Forme juridique SARL Dénomination E-M-S-

N° SIREN (si société établie en France) 377535000 % de détention 100,00

Adresse : N° 30 Voie Du Presbytère

Code Postal 97410 Commune SAINT PIERRE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2019)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice du 01012018 au 31122018

Désignation de l'entreprise ABC ENTRETIEN REUNION

Adresse ZAC du Triangle 10 Rue de l'Amitié Immeuble Thalès 97490 SAINTE CLOTILDE

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE
1	M NINON Frédéric, RESPONSABLE D'EXPLOITATION, 20 ALLEE FIGUIER, 97421 LA RIVIERE, FRANCE
2	M MECS GEORGES, TECHNICO OMMERCIAL, 18 RUE DE SAINT EXUPERY, LA PLAINE SAINT PAUL, 97411 BOIS DE NEFLES SAINT PAUL,
3	MME FANNIO CHANTAL, RESPONSABLE DE SECTEUR, 32 ALLEE DES PENSEES, LOTISSEMENT LES ANANAS, 97490 SAINTE CLOTILDE,
4	MME PERSEE ANNE LAURIE, COMPTABLE, 98 CITE DU LEVANT BEL AIR, 97441 SAINTE SUZANNE, FRANCE
5	MME CADET STEPHANIE, CHARGEE DES RESSOURCES HUMAINES, 15 SENTIER DU RUIXXEAU, RESIDENCE HELENE 1 - APPT 7, 97490
6	
7	
8	
9	
10	

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	9
1	84 641				84 641	369	3 474		88 484
2	75 950				75 950	72	9 222		85 244
3	68 882		1 481		70 363	2 357			72 720
4	56 588				56 588				56 588
5	53 819				53 819				53 819
6									
7									
8									
9									
10									
**	339 880		1 481		341 360	2 798	12 696		356 855

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 074
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 012
Total	4 087

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2018 (total col. 9 + total col. 10) 10	360 942	- de l'exercice 2018 10	
- de l'exercice précédent 10	304 266	- de l'exercice précédent 10	(81 365)

Nom et qualité du signataire Mr EPAUD PASCAL, Président

À SAINTE CLOTILDE le 01042019

Signature

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Certifié conforme

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case [X]

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :

SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre : []

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant
CIC	355 117

(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :

"APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
"CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés
"MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
"AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles
"CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques
"CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers
"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
"RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
"MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat
"VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos
"AUT" Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	3 945 741
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
(ligne 1 x 6 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 6 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant

(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :

"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
"PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
"CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
"FAM" Crédit d'impôt famille
"PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques
"COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse
"COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
"CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
"RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
"PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
"AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :
Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt (3)	Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt (3)	Montant

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :

"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
"APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
"PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
"MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

AUTRES INFORMATIONS

Dénomination : ABC ENTRETIEN REUNION

N° SIRET : 38997778600083

Exercice clos le 31/12/2018

Libellé
MONTANT AU 31/12/2018 DES ENGAGEMENTS POUR DÉPART A LA RETRAITE, CALCULÉS ET NON PROVISIONNÉS : 88 136,19 €

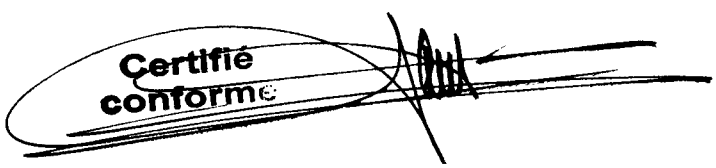


TABLEAU ANNEXE

Dénomination : ABC ENTRETIEN REUNION

N° SIRET : 38997778600083

Exercice clos le 31/12/2018

Libellé	Montant	Commentaire
DETAIL DES DEDUCTIONS AUTORISEES AU TITRE DES INVESTISSEMENTS		
REALISEES DANS LES COLLECTIVITES D'OUTRE MER EN 2018		
TOTAL CONFORME AU MONTANT RENSEIGNE CELLULE ZY - FORMULAIRE 2058A		
DESIGNATION		FOURNISSEUR / N° FACTURE / DATE
1 Renault Clio IV IC Sté - Immat EW-282-BH	14 658	BRED COFILEASE 40021547/00 01/05/2018
1 Renault Clio IV IC Sté - Immat EW-376-BH	14 658	BRED COFILEASE 40021547/00 01/05/2018
1 Renault Kangoo Express 1,5 L 75 CH - Immat EX-261-QE	15 234	BRED COFILEASE 40022485/00 10/08/2018
AUTOLAVEUSE AS710R VIPER	7 672	ATOM MATERIELS FA001979 22/01/2018
AUTOLAVEUSE AS710R VIPER	7 672	ATOM MATERIELS FA001980 22/01/2018
AUTOLAVEUSE AS710R VIPER	7 672	ATOM MATERIELS FA001979 22/01/2018
AUTOLAVEUSE AS430B A BATTERIE	2 326	ATOM MATERIELS FA002067 12/03/2018
AUTOLAVEUSE AS710R VIPER	7 672	ATOM MATERIELS FA002139 04/04/2018
AUTOLAVEUSE AS430B VIPER	2 326	ATOM MATERIELS FA002138 04/04/2018
MONOBROSSE VIPER LS 160	626	ATOM MATERIELS FA002137 04/04/2018
TRONÇONNEUSE MS251T G 40	499	CAT OI F8024412 25/04/2018
AUTOLAVEUSE AS530R VIPER	5 714	ATOM MATERIELS FA002213 05/07/2018
NETTOYEUR HAUTE PRESSION STIHL	529	CAT OI F8024412 25/04/2018
MONOBROSSE VIPER DS350	772	ATOM MATERIELS FA002467 03/09/2018
ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE	731	ATOM MATERIELS FA002467 03/09/2018
AUTOLAVEUSE AS710R VIPER	7 672	ATOM MATERIELS FA002585 17/10/2018
INJECTEUR EXTRACTEUR CAR275	724	ATOM MATERIELS FA002575 11/10/2018
MONOBROSSE VIPER LS160	626	ATOM MATERIELS FA002616 31/10/2018
NETTOYEUR HP THERMIQUE EAU FROIDE FDX2	1 470	ATOM MATERIELS FA002615 31/10/2018
NETTOYEUR HP THERMIQUE EAU FROIDE FDX2	1 470	ATOM MATERIELS FA002684 10/12/2018
Rampe de chargement PC110 pivotante pour Renault Trafic	2 789	IT CONCEPT FA8344 14/05/2018
Ordinateur PC portable ACER Aspire 17,3" FHD 15-7200U	554	LDLC FV201800238049 06/08/2018
	104 066	

Certifié conforme

ABC ENTRETIEN REUNION

Société par actions simplifiée au capital de 135 000 €

Siège social : Immeuble Le Thalès - ZAC du Triangle - 10, rue de l'Amitié

97490 Sainte Clotilde

R.C.S : St-Denis de la Réunion B 389 977 786

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes - SAS au capital de 100.000 euros. RCS de Saint-Denis - B 429 046 584
Siège Social : 149, rue Jules Auber - 97400 Saint Denis - Réunion - Tél. : 0262 21 66 11 - Fax : 0262 41 06 47 - www.dedriche.com

commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ABC ENTRETIEN REUNION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

DEDRICHE LEDEUR & ASSOCIES
Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes - S.A.S. au capital de 100.000 euros. R.C.S. de Saint-Denis : B 429 046 584
Siège Social : 149, rue Jules Auber - 97400 Saint-Denis - Réunion - Tél. : 0262 21 66 11 - Fax : 0262 21 86 49 - www.dedriche.com
commissaire aux comptes

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2019

Pour la S.A.S. DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Commissaire aux comptes

Janick BEDIER

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes - SAS au capital de 100.000 euros - RCS de Saint-Denis - B 439 046 584
Siège Social : 149, rue Jules Auber - 97400 Saint-Denis - Réunion - Tél. : 0262 21 66 11 - Fax : 0262 41 06 49 - www.dedriche.com
© commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - SARL au capital de 106.000 euros, RCS de Saint-Denis : B 429 046 384
Siège Social : 149, rue Jules Auber - 97490 Sainte-Denis - Réunion - Tél. : 0262 21 66 11 - Fax : 0262 41 06 49 - www.dedriche.com

commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	31/12/2018			
	Brut	Amortissement et dépréciation	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	13 370	11 008	2 362	4 077
Fonds commercial	36 893		36 893	36 893
Autres immobilisations incorporelles	7 000	7 000		
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 000		8 000	8 000
Constructions	366 005	187 411	178 594	196 496
Installations techniques, matériel et outillage industriels	546 588	375 126	171 462	146 632
Autres immobilisations corporelles	82 718	62 507	20 210	9 514
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	126 175		126 175	126 070
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	9 345		9 345	22 821
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**1 196 094**	**643 052**	**553 041**	**550 502**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	27 628		27 628	14 825
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 536		1 536	2 776
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 548 139	98 389	1 449 750	1 357 599
Autres créances	491 228		491 228	709 410
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	653 655		653 655	459 072
Charges constatées d'avance	3 871		3 871	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**2 726 058**	**98 389**	**2 627 669**	**2 543 683**
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	3 922 151	741 441	3 180 710	3 094 185

DEDICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.05.49

BILAN PASSIF

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	135 000	135 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	824	824
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	13 500	13 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	569 409	943 667
Résultat de l'exercice	728 053	339 642
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
Produit des émissions de titres participatifs		12 133
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**1 446 786**	**1 432 633**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		12 133
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		**12 133**
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	98 813	129 604
Emprunts et dettes financières diverses	41 934	74 586
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 647	102 730
Dettes fiscales et sociales	1 434 743	1 334 873
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42 639	843
Autres dettes	46 147	6 784
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**1 733 924**	**1 649 419**
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	3 180 710	3 094 185

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0[illegible]

RÉSULTAT

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	60 426	50 120	10 307	21%
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 968 444	6 641 376	327 068	5%
Montant net du chiffre d'affaires	7 028 870	6 691 496	337 374	5%
dont à l'exportation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	48 274	45 727	2 547	6%
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	116 583	147 593	(31 010)	-21%
Autres produits	389	1 797	(1 408)	-78%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**7 194 116**	**6 886 612**	**307 504**	**4%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	240 707	236 999	3 709	2%
Variation de stock	(12 803)	(637)	(12 166)	-1909%
Autres achats et charges externes	759 278	846 879	(87 601)	-10%
Impôts, taxes et versements assimilés	128 514	158 165	(29 651)	-19%
Salaires et traitements	4 494 658	4 431 045	63 613	1%
Charges sociales	698 300	720 643	(22 344)	-3%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	118 648	115 149	3 499	3%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	26 779	21 480	5 299	25%
Dotations aux provisions				
Autres charges	13 043	16 299	(3 256)	-20%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**6 467 124**	**6 546 022**	**(78 898)**	**-1%**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**726 992**	**340 590**	**386 402**	**113%**
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	540	548	(8)	-1%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		965	(965)	-100%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**540**	**1 512**	**(973)**	**-64%**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 138	7 805	(1 667)	-21%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**6 138**	**7 805**	**(1 667)**	**-21%**
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**(5 598)**	**(6 293)**	**695**	**11%**
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	**721 394**	**334 297**	**387 096**	**116%**

SEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expert-e-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.05.45

RÉSULTAT (Suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	300		300	
Sur opérations en capital	20 016	5 541	14 475	261%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**20 316**	**5 541**	**14 775**	**267%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	2 155	196	1 959	999%
Sur opérations en capital	11 502		11 502	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**13 657**	**196**	**13 461**	**6868%**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**6 659**	**5 345**	**1 315**	**25%**
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**7 214 972**	**6 893 666**	**321 306**	**5%**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**6 486 919**	**6 554 023**	**(67 105)**	**-1%**
BÉNÉFICE OU PERTE	728 053	339 642	388 411	114%

CEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.05.45

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1. FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Néant.

2. CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2014-03 relatif au plan comptable général.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.
Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

3. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0..

4. STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

8. COMPTES CONSOLIDÉS

Néant.

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expert-e-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.03.13

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste a poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 713		550			57 263	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	**56 713**		**550**			**57 263**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	8 000					8 000	
Constructions sur sol propre	274 949					274 949	
Constructions sur sol d'autrui	85 986					85 986	
Installations générales, agenc- des constructions	5 070					5 070	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	476 333		126 327		56 072	546 588	
Installations générales, agencements divers	2 310					2 310	
Matériel de transport	9 800		18 629		3 730	24 699	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 424		554		11 269	55 708	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	**928 872**		**145 510**		**71 071**	**1 003 311**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	126 070		105			126 175	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	22 821				13 476	9 345	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	**148 891**		**105**		**13 476**	**135 520**	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 134 476		146 164		84 546	1 196 094	

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0[illegible]

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 743	2 265		18 008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	**15 743**	**2 265**		**18 008**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	109 062	9 137		118 199
Constructions sur sol d'autrui	56 060	8 336		64 396
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	4 388	428		4 816
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	329 701	89 995	44 570	375 126
Inst. générales, agencements, aménagements divers	2 310			2 310
Matériel de transport	9 800	3 396	3 730	9 466
Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 910	5 090	11 269	50 731
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	**568 230**	**116 383**	**59 569**	**625 044**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	583 973	118 648	59 569	643 052

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expert-e-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0.. ..

DÉROGATOIRE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Mouvement net en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions							
Inst. techniques, matériel et outillage industriel							
Inst. générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)							

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0..

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	86 883	26 779	15 274	98 389
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	86 883	26 779	15 274	98 389

FONDS COMMERCIAL

Éléments	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
FOND DE COMMERCE	36 893	
TOTAL	36 893	

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.3..

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Creances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	36 893		
Prêts			
Autres immobilisations financières	9 345		9 345
Clients douteux ou litigieux	106 752		106 752
Autres créances clients	1 441 387	1 441 387	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 956	1 956	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	394 318	394 318	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 733	8 733	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	30 369	30 369	
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés	16 779	16 779	
Débiteurs divers	39 073	39 073	
Charges constatées d'avance	3 871	3 871	
TOTAL DES CRÉANCES	2 089 476	1 936 487	116 097

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
E.M.S.	16 800	60 248	100,00%	98 980	98 980		83 143	2 438	
TOTAL									

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 • Fax : 0262.41.

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Décomposition de la valeur estimative	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
Au coût de revient						
Au cours de bourse						
D'après la situation nette	27 091	27 091		27 196	27 196	
D'après la situation nette ré-estimée						
D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
D'après d'autres méthodes						
VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE						

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0...

CAPITAUX PROPRES

	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	5 624			24,00
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0.. ..

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la cloture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	12132,79		12132,79	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**12132,79**		**12132,79**	

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 • Fax : 0262.41.[illegible]

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 266	1 266		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	97 548	20 642	75 657	1 248
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	69 647	69 647		
Personnel et comptes rattachés	756 124	756 124		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	312 250	312 250		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	181 990	181 990		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	184 379	184 379		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42 639	42 639		
Groupe et associés	41 934	41 934		
Autres dettes	46 147	46 147		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	1 733 924	1 657 019	75 657	1 248

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.00.13

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	31/12/2018	31/12/2017
	7 028 870		7 028 870	6 691 496
TOTAL				

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0[illegible]3

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	85 796
Retraites et indemnités assimilées	
Créances de l'actif immobilisé	
Suretés reçues	
Suretés données	
Effets de commerce escomptés non échus cessions de créances Dailly, affacturage	

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Opérations non inscrites au bilan (détail par nature)	Objectif commercial (description de l'objectif commercial)
Contrats de location de longue durée	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	

CEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0[illegible]3

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	3871
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3871

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0..13

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 266
Emprunts et dettes financières divers	477
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	161 697
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	163 440

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	45 714
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0..

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets de commerce
ACTIF IMMOBILISÉ			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	16 779		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**16 779**		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	41 934		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	80 000		
TOTAL DETTES	**121 934**		

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0...

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		De l'exercice	Cumulées	
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL GÉNÉRAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL

	Redevances payées à l'ouverture de l'exercice		Redevances restant a payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 an a 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Inst. tech., Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	31 004	7 217	35 773	48 880		1 990
Immobilisations en cours						
TOTAL GÉNÉRAL	31 004	7 217	35 773	48 880		1 990

EFFECTIF

DEDECHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.0..13

ABC ENTRETIEN REUNION
SAS au capital de 135.000 euros
Siège Social : Immeuble Le Thalès - ZAC du Triangle
10, rue de l'Amitié - 97490 Sainte Clotilde
RCS Saint-Denis B 389 977 786

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le 30 juin 2019, à 13 heures, a été rédigé le présent procès verbal de l'associé unique.

Monsieur Pascal Epaud, est nommé Président de séance.
Le président constate que l'actionnaire représenté possède plus de la moitié des parts composant le capital social, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- Le rapport de la Direction sur l'activité de l'exercice 2018 ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport de certification des comptes du commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-68 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de la Direction sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- Quitus à la gérance ;
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes clos le 31/12/2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- Questions diverses.

Puis, le président donne lecture :
- du rapport de la Direction sur l'activité de l'exercice 2018,
- de l'état des conventions réglementées :
- du rapport de certification des comptes du commissaire aux comptes.

2ÈME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 :

A distribuer :

- Résultat de l'exercice :	728 053 €
- Report à nouveau :	569 409 €
- Somme à affecter :	1 297 462 €
- Réserve légale :	0 €
- Report à nouveau créditeur	1 297 462 €
- Somme total affectée :	1 297 462 €

Cette résolution est mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

Le Président de séance

L'actionnaire unique

1/1 Extrait certifié conforme, Pascal EPAUD, représentant de l'actionnaire unique :